

Doux. Ferrand « totalement mobilisé »

Le tribunal de commerce de Rennes a prononcé, mercredi, la liquidation judiciaire de Doux avec poursuite de l'activité jusqu'au 31 mai. La première étape du démantèlement du volailler châteaulinois, pour lequel deux repreneurs (LDC et MHP) se sont manifestés. « Le tribunal recevra les dossiers d'éventuels autres candidats jusqu'au 14 avril », a précisé, Richard Fer-

rand dans un communiqué. « D'ici à la prise de décision finale, le 18 mai prochain, mobilisation, écoute et vigilance maximale restent de mise », poursuit le député. « L'entreprise Doux porte en réalité en elle l'avenir de toute une filière, dont la pérennité repose désormais sur son évolution. L'enjeu est considérable, je suis totalement mobilisé ».